Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_140-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_140

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Commande publique - Entretien des espaces verts des Parcs d'Activités et giratoires intercommunautaires et attribution de marché

La vice-présidente en charge du dossier informe le conseil communautaire que le marché M2206 relatif à l'entretien des espaces verts des Parcs d'Activités et des giratoires situés sur le territoire de la communauté de communes arrive à échéances au 06 avril 2026.

Elle présente le cahier des charges référencé M2602 et informe qu'avec une estimation maximum du marché de 320 000 €HT, il y a lieu de lancer une procédure selon les modalités suivantes :

- Consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour les marchés de fournitures et services d'un montant supérieur à 221 000 € HT avec parution d'un avis au BOAMP et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis.

- accord-cadre d'une durée initiale de la date de réception du 1er bon de commande au 31 décembre 2026 reconductible de manière tacite 3 (trois) fois 1 (un) an

- Allotissement et attribution en marchés séparés :
  - Lot n°1 : Secteur Nord - Entretien des Espaces verts et giratoires intercommunaux dans le secteur de la commune de Guer :
    - Montant maximum annuel : 45 000,00€HT

- Lot n°2 : Secteur Ouest - Entretien des espaces verts et giratoires intercommunaux dans le secteur de la commune de Malestroit
  - Montant maximum annuel : 35 000,00€HT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_140-DE

- Les critères d'attribution sont les suivants :

  - Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
    offre la moins-disante / offre considérée * 60

  - Critère Valeur technique pondéré à 40 % apprécié au regard du mémoire technique :
    - Moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations : 15 points
    - Gestion des déchets et propreté des sites : 15 points
    - Délais de réalisation : 10 points

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite des crédits inscrits au budget
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

